



Envoyé en préfecture le 17/10/2025
Reçu en préfecture le 17/10/2025
Publié le
ID : 069-216902569-20251009-V_DEL_25109_23-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **9 octobre 2025**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	28	3	12

Date de convocation le **3 octobre 2025**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Dehbia **DJERBIB**

V_DEL_25109_23

SCOT - Avis de la Ville de Vaulx en Velin

Rapporteur: Monsieur GOMEZ

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Yvette **JANIN**, Joëlle **GIANNETTI**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Nadia **LAKEHAL** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Liliane **GILET-BADIOU** donne pouvoir à Muriel **LECERF**, Thierry **ELIEN** donne pouvoir à Kaoutar **DAHOU**

Absents :

Ahmed **CHEKHAB**, Frédéric **KIZILDAG**, Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, David **LAÏB**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**

Mesdames, Messieurs,

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) révisé de l'agglomération lyonnaise, actuellement soumis à enquête publique du 15 septembre au 24 octobre 2025, définit les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2040. Il couvre 73 communes, dont Vaulx-en-Velin, et s'articule autour de trois ambitions majeures : répondre à l'urgence climatique, construire une agglomération inclusive, et structurer un territoire multipolaire.

La commune de Vaulx-en-Velin, en raison de sa position stratégique au sein de la Métropole, de son dynamisme démographique, de son héritage industriel, de son engagement dans les politiques de solidarité urbaine, ainsi que de son potentiel économique et universitaire, est pleinement concernée par cette révision. Par ailleurs, ses infrastructures structurantes de mobilité renforcent encore son rôle central dans le territoire.

Dans ce cadre, la concertation qui s'est tenue à Vaulx-en-Velin, notamment au Cirque Imagine, au cours des années 2022 et 2023, a offert aux habitants un espace d'échange privilégié pour s'informer, débattre et contribuer activement à la co-construction du projet territorial.

Le SCOT révisé présente de nombreux leviers positifs pour l'avenir de Vaulx-en-Velin, que la Ville accueille favorablement :

- **Développement économique** : La valorisation de La Soie en tant que pôle d'innovation et d'activités économiques à l'est de la Métropole constitue une opportunité majeure pour Vaulx-en-Velin. Ce secteur dynamique et en pleine expansion bénéficiera d'un soutien renforcé, favorisant la création d'emplois locaux et l'implantation d'entreprises innovantes.

Par ailleurs, les zones industrielles telles que la ZI Rize et Roosevelt, ainsi que la zone commerciale des 7 Chemins, jouent un rôle essentiel dans l'économie locale. Le développement du Boulevard Urbain Est (BUE) favorise la circulation et dynamise les échanges commerciaux. De plus, l'attractivité commerciale de la route de Genas attire de nombreux visiteurs, tandis que les polarités commerciales de Salengro, du Village et du Mas du Taureau contribuent à structurer et diversifier l'offre commerciale de proximité.

Le secteur de La Soie, à la jonction de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, constitue un pôle économique stratégique à fort potentiel. Il offre des perspectives solides pour l'accueil d'activités tertiaires, technologiques, de services innovants et de formation. Le SCOT révisé identifie à juste titre la nécessité de développer des centralités économiques en dehors du cœur lyonnais, dans une logique de multipolarité métropolitaine, que Vaulx-en-Velin soutient pleinement. La commune s'inscrit activement dans cette dynamique de rééquilibrage, en agissant de manière concrète sur plusieurs axes :

L'amélioration de l'accessibilité du secteur repose sur le renforcement des mobilités, le développement de services urbains adaptés aux besoins des entreprises, des salariés et des habitants, ainsi que sur la reconversion des friches et des terrains en transition. Elle prend en compte les enjeux de transition écologique et d'intégration urbaine.

Par ailleurs, les secteurs du Mas du Taureau, de l'Hôtel de Ville et de la Grappinière, actuellement engagés dans des opérations de renouvellement urbain d'envergure, constituent des territoires stratégiques à fort potentiel de développement. Leur intégration pleine et entière dans la planification économique et urbaine du SCOT est essentielle. Il s'agit de soutenir l'émergence de fonctions économiques mixtes et de proximité, génératrices d'emplois locaux et répondant aux besoins quotidiens des habitants.

- **Mobilité** : L'intégration du territoire vaudais dans les grands projets de desserte métropolitaine, notamment via le futur tramway T8 et les connexions aux réseaux structurants, offre des perspectives encourageantes pour améliorer l'accessibilité, réduire les temps de déplacement et favoriser les mobilités douces. Cette stratégie permettra de mieux connecter Vaulx-en-Velin aux pôles économiques et universitaires de la Métropole. Toutefois, le maillage interne de la commune demeure encore insuffisant, en particulier en ce qui concerne les dessertes vers les quartiers prioritaires et les zones d'emploi périphériques, qui restent difficilement accessibles en transports en commun. Dans cette perspective, la commune réaffirme la nécessité de renforcer les lignes de transports en commun internes à Vaulx-en-Velin, afin d'améliorer les déplacements du quotidien pour ses habitants. Elle souligne également l'importance d'une connexion plus efficace aux grands pôles d'emploi, notamment à l'Est (Meyzieu, Eurexpo, Plaine Saint-Exupéry) et au Nord de la Métropole (ZAC Nord Vaulx, Rillieux, Neuville-sur-Saône, etc.). L'intégration de ces quartiers prioritaires dans la stratégie métropolitaine de mobilité garantie à tous les habitants un accès équitable aux opportunités de formation, d'emploi et de services conforme aux orientations du SCOT. Enfin, la poursuite du développement de l'axe A8, desservant le campus de Lyon 2 à Vaulx-en-Velin, constitue un enjeu majeur pour renforcer le continuum universitaire et faciliter l'accès aux établissements d'enseignement supérieur du territoire.
- **Transition écologique** : Le projet de SCOT reconnaît l'importance stratégique de la trame verte de l'Est lyonnais, qui constitue un maillage écologique structurant pour l'ensemble du territoire métropolitain. Pour Vaulx-en-Velin, cette trame verte représente un levier essentiel en matière de transition écologique, de qualité de vie et d'adaptation au changement climatique. Elle permet de préserver et de renforcer les continuités écologiques, en s'appuyant notamment sur les grands corridors naturels, les espaces agricoles périurbains, les parcs urbains et les berges du canal de Jonage. L'intégration de la commune dans cette dynamique contribue également à valoriser les projets locaux de renaturation, de développement des mobilités douces et de mise en réseau des espaces publics végétalisés. Vaulx-en-Velin se positionne ainsi comme un territoire clé dans la structuration de cette trame verte à l'échelle de l'Est lyonnais, au service d'un urbanisme plus sobre, plus résilient et plus respectueux des milieux naturels.
- **Cohésion territoriale** : La révision du SCOT offre la possibilité de repositionner Vaulx-en-Velin comme un acteur-clé d'un développement territorial équilibré à l'est lyonnais. La commune pourra ainsi jouer un rôle structurant dans la construction d'un espace métropolitain cohérent, où développement urbain, mixité sociale et solidarités territoriales s'articulent harmonieusement. Concernant le logement, Vaulx-en-Velin a, de longue date, contribué de manière significative à l'effort métropolitain en matière de production de logements, en particulier sociaux. Cette implication constante a permis de répondre à une partie des besoins en logement à l'échelle de l'agglomération, tout en affirmant la nécessité de diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels des Vaudais et Vaudaises.

Le SCOT table sur un tassement de la croissance démographique, par ailleurs observé à l'échelle nationale, mais poursuit ses efforts de production résidentielle à l'échelle du Sepal pour répondre aux besoins des ménages : moyenne de 7500 logements par an dans le projet de SCOT révisé, identique aux 7500 logements/an du SCOT actuellement en vigueur.

Il est donc essentiel que la répartition des objectifs de logements soit équitablement répartie sur l'ensemble du territoire métropolitain, en tenant compte des efforts déjà réalisés. Une telle approche est indispensable pour éviter un renforcement des déséquilibres sociaux et garantir une véritable cohésion urbaine et territoriale. La commune appelle ainsi à une reconnaissance de son rôle passé et à venir, dans un

cadre plus équilibré et solidaire.

Enfin, Vaulx-en-Velin est déjà largement urbanisée et fortement mobilisée dans les démarches de renouvellement urbain, ce qui en fait un territoire moteur pour l'atteinte des objectifs de sobriété foncière fixés par la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Néanmoins, la mise en œuvre de cette trajectoire doit être adaptée aux spécificités locales, notamment en reconnaissant les efforts déjà engagés et les besoins réels de développement pour garantir un équilibre durable entre habitat, emploi et qualité de vie.

Au regard de ces éléments, la ville de Vaulx-en-Velin se positionne résolument en faveur des orientations proposées par le SCOT révisé, qu'elle considère comme un cadre propice au développement harmonieux, durable et inclusif de son territoire. Elle s'engage à accompagner la mise en œuvre de ces ambitions en lien étroit avec les habitants, les acteurs économiques, universitaires et associatifs locaux.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- émettre un avis favorable sur le projet de révision du SCOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, décide,

- d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du SCOT.

Suffrages exprimés	31	
Vote(s) Pour	30	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOUM , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK , Thierry ELIEN
Vote(s) Contre	1	Christine BERTIN
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 09 octobre 2025.



La secrétaire de séance

Dehbia DJERBIB